

Source : https://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2018/06/01/haro-scientifique-mondial-sur-les-neonicotinoïdes_5308358_1652692.html

Téléchargement 03 06 2018

Haro scientifique mondial sur les néonicotinoïdes

Dans la revue « Science », plus de 200 spécialistes appellent à interdire sans délai ces insecticides impliqués dans l'effondrement de la biodiversité terrestre et aquatique.

LE MONDE | • 01 06 2018 | Par [Stéphane Foucart](#)

Abonnez vous à partir de 1 €



Il faut restreindre considérablement, et d'urgence, l'usage des insecticides néonicotinoïdes – « néonics » pour les intimes. C'est, en substance, le message d'un bref texte publié, vendredi 1^{er} juin, par la revue *Science* et endossé par 233 scientifiques internationaux. Hasard du calendrier, l'appel coïncide avec la publication, par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), d'un rapport très attendu sur les alternatives possibles des usages agricoles de ces substances. Selon l'Anses, des alternatives non chimiques existent dans près de 80 % des situations étudiées.

« Parce que [les néonicotinoïdes] sont des neurotoxiques, ils sont hautement toxiques pour les insectes, une classe d'organismes qui représentent la majorité des formes de vie terrestres décrites, et qui inclut de nombreuses espèces d'une importance vitale pour les humains, comme les pollinisateurs et les prédateurs des ravageurs des cultures, écrivent dans Science le biologiste Dave Goulson (université du Sussex, Royaume-Uni) et ses 232 cosignataires. Il a été démontré qu'ils sont hautement persistants dans l'environnement, si bien que des résidus significatifs sont communément retrouvés

dans les sols, les fleurs sauvages, les cours d'eau et les lacs. Par exemple, une étude récente publiée par Science a montré la présence de néonicotinoïde dans 75 % d'échantillons de miel collectés partout sur Terre. »

Pour ces scientifiques, les faits disponibles « *suggèrent fortement que ces produits nuisent aux insectes auxiliaires et contribuent à l'actuelle perte massive de biodiversité* ». « *Il y a nécessité immédiate d'accords nationaux et internationaux pour restreindre fortement leur usage, et d'empêcher l'homologation d'agrotoxiques similaires dans l'avenir* », ajoutent-ils.

La France pionnière

Cette mise en garde du monde scientifique contre les néonicotinoïdes n'est pas la première du genre. En France, un [rapport](#) d'experts commandé en 2001 par Jean Glavany, alors ministre de l'agriculture, suggérait déjà que le néonicotinoïde le plus couramment utilisé était vraisemblablement responsable des troubles de l'abeille dénoncés par les apiculteurs depuis le milieu des années 1990. Depuis, des publications scientifiques alertant sur les risques liés à ces substances ont été publiées régulièrement. Elles ont été synthétisées en 2015 dans la revue [Environmental Science & Pollution Research](#).

En Europe, trois des principaux néonicotinoïdes ont été fortement restreints, fin avril, après un vote des Etats membres en comité d'experts. Et la France est à ce jour le seul pays dans le monde à avoir inscrit dans la loi, en août 2016, une sortie de tous les néonicotinoïdes, dès le 1^{er} septembre – des dérogations demeurant possibles jusqu'en juillet 2020. C'est dans ce cadre que l'Anses a été saisie, en 2016, par l'ancien ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll, pour examiner les alternatives possibles à leur utilisation.

L'Anses a identifié 130 usages agricoles différents de ces molécules. Dans 78 % des cas analysés, au moins une solution alternative non chimique existe, explique l'agence dans un communiqué : « *En l'état actuel des connaissances, les méthodes non chimiques apparaissant comme les plus aptes à remplacer immédiatement, efficacement et durablement les néonicotinoïdes sont la lutte biologique [utilisant des prédateurs naturels des insectes ciblés], la lutte physique par application d'une couche protectrice (huile de paraffine, argile...), et la lutte par confusion sexuelle [emploi de phéromones des insectes ravageurs], lorsque ces méthodes sont d'ores et déjà disponibles en France ou aisément transférables.* »

Dans 89 % des cas, on peut aussi remplacer les néonicotinoïdes par d'autres classes d'insecticides – en particulier des pyréthrinoides. Dans 6 cas sur les 130 examinés, aucune alternative, chimique ou non chimique, n'a été identifiée par les experts réunis.

Alternatives non chimique

Jean-Marc Bonmatin, chercheur (CNRS) au Centre de biophysique moléculaire d'Orléans, qui a coordonné de nombreux travaux sur le sujet, salue le rapport de l'Anses, le premier du genre rendu par une agence réglementaire. « *Le point majeur est qu'il est possible, dans presque 80 % des situations, de se passer complètement de pesticides, ce qui montre que nous sommes sur une mauvaise voie depuis longtemps*, dit-il au Monde. *Je regrette cependant qu'une alternative socio-économique aux néonicotinoïdes, la mise en place d'un fonds commun d'assurance, permettant à des agriculteurs*

d'assurer leurs récoltes en cas d'attaques de ravageurs, et d'éviter ainsi des traitements la plupart du temps inutiles, n'ait pas été retenue par les experts. »

Un tel système d'assurance a été mis en place avec succès dans le nord-est de l'Italie, où 50 000 hectares de maïs ne sont plus traités préventivement aux néonicotinoïdes, toute perte de récolte étant assurée. *« Ce type d'alternatives socio-économiques est très prometteur, mais elles ne peuvent être rapidement déployées à une grande échelle, répond-on à l'Anses. Mais notre rapport, qui a dû être établi en un temps record vu l'ampleur du travail, devait inventorier les alternatives immédiatement disponibles, en vue de l'interdiction de ces molécules. »*

De son côté, la Société nationale de protection de la nature (SNPN), une société savante fondée en 1854, aujourd'hui présidée par l'un des pères de l'écotoxicologie française, François Ramade (université Paris-Sud), appelle le gouvernement français à la « vigilance ». *« La France a pris une position pionnière en interdisant les néonicotinoïdes et toute substance insecticide de même mode d'action neurotoxique, explique la SNPN dans un communiqué du 1^{er} juin. La vigilance s'impose car cette loi pourrait être vidée de son sens et son efficacité compromise par de complaisantes dérogations. »*

Pour la SNPN, l'urgence tient en un chiffre : *« De récentes recherches en Allemagne, ajoute la société savante, ont démontré un effondrement de la biomasse totale des insectes volants, de près de 80 % en trois décennies. »*

Lire aussi : [En trente ans, près de 80 % des insectes auraient disparu en Europe](#)